

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 31 mai 2021

Ouverture de la séance : 20h30

Présents : Catherine BORGNE – Vivien BAREYT - Jocelyne BASSE – Jean-Pierre BOGERS -
- Philippe DANIEL - Frédéric FALLOT – Richard FLAHAUT - Chantal GARSTKA –
Katia GILBERT - Boris LECORDIER– Cyril MOREL - Isabelle OCCELLI – Gilles RIFFIER

Absent excusés : Frédéric HENRY (donne un pouvoir à Catherine BORGNE)
Thierry COSSARD (donne un pouvoir à Frédéric FALLOT)

Secrétaire de séance : Philippe DANIEL

Ordre du Jour

1. Présentation de l'avancement du site internet de la commune (Boris Lecordier).
2. Approbation du CR du 09/04/2021 : à l'unanimité des présents.
3. Taux de Taxe Foncière 2021 : Une erreur matérielle de saisie sur la délibération de la séance du 9 avril (27.21% au lieu de 25,21%) n'a pas été prise en compte par les services de la Préfecture. Ceux-ci demandent le taux de 25,21% (= 17% reprise du taux départemental 2020 + 8.21% taux communal 2020) soit confirmé par une nouvelle délibération.
Vote adopté à l'unanimité.
4. Urbanisme : Vote du non transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes.
Vote adopté à l'unanimité.
5. Actualisation des concessions funéraires : Confirmation de la non possibilité d'acquiescer maintenant une concession perpétuelle (Loi de Finances 2020) . Une analyse va être faite pour déterminer s'il y a lieu d'actualiser le prix des concessions de 15 et 30 ans, si une concession de 50 ans peut être instaurée. La question d'un colombarium reste posée ; il n'y a pas de réelle demande.
6. Planning des permanences pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains. Elles se dérouleront dans la salle des fêtes. Les sessions assurées par les conseillers municipaux seront de 4h00 réparties entre 8h00 et 20h00. :
7. Questions diverses :
 - Retrait potentiel de Noisy du syndicat du lycée professionnel de Montsoult : en attente de la convention de retrait demandée.
 - Recrutement de Mme Romane JOLY sur le poste à mi-temps de secrétariat de mairie au poste administratif (les heures et jours d'ouverture du secrétariat seront fixés courant août).
 - Maison d'arrêt de 750 places à Bernes-sur-Oise : informations
 - Jurés d'assises : actualisation du tirage au sort et nomination des jurés selon les nouvelles normes en vigueur. Le tirage au sort s'effectue maintenant pour un regroupement de plusieurs communes : Nointel, Noisy-sur-Oise, Villiers-Adam, Nerville-la-Forêt et Ronquerolles. Pour cette année, la liste des jurés sera élaborée par tirage au sort à partir des listes électorales de chaque commune, en présence des maires des communes et dans un délai qui sera communiqué par Monsieur le Maire de Ronquerolles

- COVID 19 : le Centre de vaccination : organisé sur Persan à la salle Marcel Cachin fonctionne essentiellement avec des élus bénévoles de l'ensemble de la Communauté de Communes. Sur Noisy : toutes les personnes volontaires de + de 75 ans ont été vaccinées. L'ouverture prochaine de la vaccination aux plus de 18 ans nécessitera des disponibilités supplémentaires en bénévoles et personnels.
- Occupation en cours d'une parcelle en sortie de Noisy, sur la rue de Beaumont après le lieu-dit « Les Palettes » avec des opérations de terrassement, de déboisement sauvage. Le terrain se situe en majeure partie sur la commune de Beaumont : vente enregistrée pour 4500 m2 sur Beaumont et 600 m2 sur Noisy. Le terrain su Noisy n'a pas été touché. Un constat de police a été fait par la police municipale de Beaumont.
- Fête de Noisy ; Feu d'artifice possible en septembre ; fanfare en attente de réponse pour le 11/09
- Pique-nique du 14 juillet : maintenu avec les musiciens habituels suivant contexte sanitaire
- Borne textile implantée sur le parking de la mairie : il est prévu qu'elle soit légèrement déplacée. Son utilisation sera à surveiller
- Autobus ligne 100 : des relances régulières du dossier ont été effectuées. Un courrier de réponse de la Région reçu en avril 2021 mentionne la prise en compte de la demande de la commune
- Voirie : sur la Rue de la République, le revêtement se dégrade rapidement et de plus en plus, une réfection importante est à prévoir sur la rue de l'Egalité . Les travaux restent bien évidemment conditionnés par les enveloppes budgétaires.

Fin de la séance à 22h05.